

10^{ème} Open rapide de Yerres

Dimanche 22 / 06 / 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ce tournoi est organisé par le Club de l'Échiquier du Val d'Yerres le dimanche 22 juin 2025.

Il s'adresse à tous les jeunes licenciés (A ou B de la FFE), ainsi qu'aux ressortissants étrangers affiliés à leur fédération nationale d'échecs reconnue par la Fide et ayant un code Fide à jour (licence et code à fournir). La clôture des inscriptions est fixée à 23h59 la veille.

Il sera composé de 3 tournois :

- Open A homologué FIDE n° 65668,
- Open B homologué FIDE n° 65669 ouvert aux catégories U12 à U20,
- Open C homologué FFE n° 65670 ouvert aux catégories U8 et U10

Les Open B et C concourent pour le Grand Prix des jeunes de l'Essonne.

Article 1 : Déroulement du tournoi.

a) lieu de rencontre :

Orangerie de la grange au Bois 10 rue de Concy 91330 Yerres

b) droits d'engagement :

Open A : 15 € (7.5 € pour les jeunes),

Open B et C 5 €.

Inscriptions uniquement sur internet (maximum 140 places pour les 3 tournois).

c) nombre de rondes, cadence, horaires :

Cadence de **2 x 20** minutes, en **7 rondes** au système suisse

3 rondes en matinée, à partir de **10h puis** pause déjeuner

4 rondes l'après-midi après la pause déjeuner

d) règles du jeu :

Les règles sont celles de la Fide adoptées le 7/08/2022 lors de son 93ème Congrès qui s'est tenu à Chennai Inde et appliquées le 1/01/2023 avec son article A5 pour les échecs rapides non supervisés, avec pour rappel ou précisions :

1. Le **premier coup illégal achevé** entraîne une **pénalité** par l'ajout de **1 minutes** à l'adversaire, le **deuxième coup illégal entraîne la perte de la partie** sauf si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux (art 7.5.5).
2. Le forfait sportif est déclaré après **10 minutes** de retard à l'échiquier.
3. La **chute du drapeau et le coup illégal achevé sont annoncés par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement (art A.5.4 et A.5.5).
4. Toute **sonnerie de portable** d'un joueur sera pénalisée par la **perte de la partie**.
5. Fins des parties au K.O : la **directive III.4** ne s'applique pas à ce tournoi.

Article 2 : appariements, nombre de places qualificatives, classement, départage, forfaits.

a) appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Papi).

b) classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0)

c) départages des ex aequo :

Les départages des ex aequo sont les suivants, dans l'ordre :

- 1) **Buchholz,**
- 2) **Cumulatif,**
- 3) **Performance.**

d) forfaits :

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Article 3 : les prix seront calculés en fonction du nombre de participants, représenteront au moins 80% des inscriptions pour l'open A et sont non cumulables.

La liste complète des prix sera affichée avant la ronde 4.

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'écart des tables de jeu. Les joueurs ayant terminé leur partie sont aussi considérés comme spectateurs. Il est rappelé qu'il interdit de fumer (et de vapoter) dans la salle du tournoi, sous peine d'exclusion du tournoi.

Les joueurs, les représentants légaux des joueurs, ainsi que tous les spectateurs, acceptent qu'eux-mêmes ou les joueurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur le site internet et les blogs de l'Échiquier du Val d'Yerres, ainsi que sur les sites de la Ligue, du CDJE 91 et de la FFE.

Article 5 : Arbitrage.

Arbitre principal : Adrien Revel (AF Open 2 agréé FIDE)

Arbitre adjoint : Gabriel Dubois (AF Jeune)

Article 6 : Conclusion

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Yerres le 22/06/2025

L'arbitre principal, Adrien Revel

L'organisateur, Benoît Tribillac-Le Strat